N° 56

Juillet 2022

|  |  |
| --- | --- |
| Documents :  Regards sur  le passÉ  **Le travail des femmes**  **Le Figaro, n°191 du 9 juillet 1892**  Certes Mlle Chauvin, notre nouveau docteur en droit, est absolument convaincue de la nécessité de ses doctrines. Nous ne tenterons point de les discuter ; il nous sera toutefois permis d’examiner d’après nature le résultat qu’elles ont déjà eu dans un pays où, depuis quelques années, les femmes ont peu à peu envahi toutes les professions. C’était le 3 mai dernier, à Liège. Sur la place Verte étaient groupés des hommes qui paraissaient cloués au sol. Et les jours suivants, même agglomération. Que faisaient ces hommes? Ils attendaient, désespérés. Le troisième jour, je les vis entrer dans la Maison du Peuple où, sous un vaste hall, était dressée une tribune. L’un d'eux, un ouvrier, demanda la parole. Je ne pourrais, après plus de deux mois écoulés, répéter textuellement son discours, mais je me souviens qu’il décrivit, avec la chaleur communicative que peut avoir un être qui souffre, la situation impossible que font aux hommes les nouvelles habitudes liégeoises. C’est sur les bords de la Meuse, en effet, qu’ont été écoutées, pour la première fois, il y a cinq ans, les revendications féminines. Depuis ce temps, les hommes ont été peu à peu dépossédés des professions les plus productives. Je me suis fait traduire ceux des discours qui étaient prononcés en wallon : les mêmes plaintes étaient formulées par tous les orateurs. Il y a maintenant des femmes jusque dans les postes qui semblaient être absolument réservés au sexe fort. Elles font de la coutellerie ; on les emploie dans les aciéries, dans les fabriques d’armes, dans les mines. Le télégraphe leur appartient presque exclusivement. Il y en a qui préparent de la dynamite ! Je dois reconnaître qu’elles sont généralement préférées aux hommes pour les importantes raisons que voici : Elles ne se grisent jamais. Elles sont exactes et douces. Elles travaillent avec enthousiasme. Et on les paie moins cher. Pourquoi ? Par malheur, comme il n’y a ici ou là qu’une quantité d’ouvrage chaque femme qui travaille dépossède un homme. D’où cette exclamation d’un ouvrier : C’est nous maintenant qui sommes les femmes !  Et la réflexion était juste. A Liège, aujourd’hui, dans un grand nombre de ménages, ce sont les femmes qui nourrissent les hommes. Comme elles sont moins payées que l’étaient leurs maris, la maison voit moins d’argent. Où est l’avantage ?  En maint meeting, à la Maison du Peuple, on a, paraît-il, protesté contre la nouvelle habitude, mais comment la déraciner ? Les patrons, d’une part, sont beaucoup plus contents de leur personnel féminin qu’ils ne l’étaient de leur personnel masculin. D’autre part, les femmes sont fières de gagner de l’argent qu’elles ont le droit de garder, tandis que celui que touchent les hommes ne vient pas tout entier à la maison. Il est donc probable que, pour ces raisons péremptoires, les choses ne changeront pas de sitôt. Alors on voit les hommes désœuvrés stationner dans les rues. Ceux qui ont pu arracher quelques sous à leurs femmes ne quittent pas le cabaret. Pendant ce temps, la maison est à vau-l’eau. Chose extraordinaire en Belgique, il y a de la poussière sur les meubles. Le ménage n’est pas fait. Les enfants s’élèvent tout seuls. Le remplacement des hommes par les femmes a jeté dans les familles un désarroi inimaginable. Pendant que l’épouse peu à peu s’élève, le mari à grands pas descend. Elles sont, certes, très gentilles les télégraphistes de Liège, mais peu d’entre elles trouvent des maris ayant un emploi et celles-ci ne sont pas plus heureuses que les autres. Que peut être une maison au dehors de laquelle l’homme et la femme sont occupés ? A peine un lieu de rencontre qui, mal soigné, est sans charme. Ah ! décidément, c’était le vieil Aristote qui avait raison : « L’homme, disait-il, doit acquérir ; la femme conserver. » Avec une telle maxime mise en pratique, quel joli bonheur à deux on pourrait faire ! Que deviendrait, au contraire, Paris, où il y a trop de médecins, trop d’avocats, trop de maçons, trop d’employés, où deux cent mille ouvriers, chiffre officiel, cherchent de l’ouvrage, si l’usage belge se généralisait, si, peu à peu, les femmes devenaient médecins, avocats, maçons, employés ? On nous dira : « Mais que voulez-vous que fasse une jeune fille qui n’a pas de fortune ? » C’est encore Aristote qui répondra. Il voulait que la jeune fille s’appliquât uniquement à charmer, à réunir les qualités de la ménagère, à donner le désir de la prendre pour épouse. A part des exceptions douloureuses, qui deviendraient de plus en plus rares, si le jeune homme reprenait l’habitude de se marier, le rôle recommandé à la femme, il y a vingt-trois siècles par le grand péripatéticien, est trop beau pour qu’elle en rêve un autre.  Charles Chincholle  **Le ministre du travail prend à la chambre une série d'engagements**  **Le Populaire, n°3437 du 6 juillet 1932**  Suppression des 180 jours ; droit égal de tous les chômeurs, même partiels, aux secours ; ménagements pour la main-d’œuvre étrangère ; concours pour la diminution de la durée du travail ; aucune dérogation aux huit heures ; plus de retards dans la contribution de l’État. Le débat sur le chômage, que la Chambre poursuit depuis trois semaines, aurait pu être achevé, hier, après l’intervention du ministre du Travail, M. DALIMIER. La liste des interpellateurs était, en effet, épuisée. Mais comme à plaisir, on fait durer le débat. A qui la faute ? A la fois à M. MARIN et aux communistes. En finira-t-on même jeudi ? Qu’importe, après tout. Dans l’ensemble, les engagements pris hier par M. DALIMIER, sont assez satisfaisants. Il n’a plus qu’à les tenir. Dès le début de la séance que présidait notre ami BUISSON, M. DALIMIER, ministre du Travail, demanda la parole Tous les interpellateurs avaient précédemment parlé, sauf les absents : M. MARIN et le communiste CLAMAMUS. M. DALIMIER fut catégorique.  Le gouvernement, dans sa déclaration ministérielle, a pris des engagements précis, dit-il. Personne n’a protesté alors. Ces engagements ont été tenus ou vont l’être. Comment ? M. DALIMIER s’exprima ainsi : « La limitation à 180 jours des allocations de chômage était inacceptable et inapplicable. Elle est supprimée, et cette suppression n’entraînera pas, d’ici la fin de 1932, le besoin de crédits nouveaux. » Et il ajouta, concernant l’allocation de secours aux chômeurs, sans distinction de résidence : « Les travailleurs privés de leur salaire ont un droit égal aux secours. Il est inadmissible que des ouvriers d’une même usine, licenciés le même jour, reçoivent ou non, une allocation selon qu’au lieu de leur résidence il existe ou non des fonds de chômage. Nous devons des secours à tous ceux qui souffrent et nous voulons réaliser l’égalité devant la détresse humaine. »  Le ministre indiqua que par une circulaire, il avait invité les préfets à intervenir auprès des communes, en vue de la création des caisses de secours. Au cas où elles refuseraient, un projet de loi déposé, permettra l’affiliation d’office des chômeurs à la caisse départementale, les communes supportant leur part des secours attribués. Le gouvernement avait pris également un engagement à l’égard des chômeurs partiels. Le maximum de dix-huit semaines pendant lequel ces chômeurs pouvaient être secourus, a été supprimé par une circulaire du 25 juin. Pour le surplus, un prochain décret y pourvoira, déclara M. DALIMIER. Cette déclaration fut enregistrée avec satisfaction, ainsi que l’annonce du dépôt prochain d’un projet de loi tendant à accorder sur les disponibilités du fonds de l'artisanat, des avances aux caisses de Chômage à caractère mutuel, instituées en faveur des artisans, travailleurs indépendants ou travailleurs intellectuels, victimes du chômage. D’autres déclarations furent aussi satisfaisantes. Le problème de la main-d’œuvre étrangère ? Le gouvernement attend le vote, par le Sénat, de la loi votée par la Chambre. Mais il ne peut être question de toucher ni aux étrangers qui sont depuis plusieurs années chez nous, ni à ceux qui sont réfugiés chez nous comme sur une terre d'asile. A l’égard de ceux qu’il pourra être nécessaire de renvoyer chez eux, il sera procédé avec tous les ménagements convenables, déclara le ministre du Travail. La prolongation de la scolarité ? Le gouvernement a décidé de reprendre un ancien projet concernant le relèvement de l’âge d’accès au travail. La diminution de la journée de travail ? Elle doit être réglée sur le plan international. La Conférence internationale du travail l’a mise à l'étude. Le gouvernement apportera tout son concours à cette étude. J’espère que nous n'attendrons pas longtemps une convention, indiqua, avec peut-être un trop grand optimisme, M. DALIMIER, mais qui annonça, fait maintenant acquis, le dépôt de deux projets limitant la durée du travail, d’une part dans les mines, de l’autre dans les professions non industrielles. Autre engagement formel : aucune dérogation à la loi de huit heures ne sera plus autorisée. Enfin, une promesse, car, paraît-il, la responsabilité de cet état de choses incombe aux préfets et aux services : tout sera fait pour éviter les retards apportés au versement de la contribution de l’État aux fonds de chômage. Et, en ce qui concerne le calcul de cette contribution, si justement critiquée par LEBAS, M DALIMIER demanda à notre ami de venir s’en entretenir avec lui. « La question sera facilement réglée, dit-il. » Il n’a alors qu’à écouter LEBAS.  M. DALIMIER ayant promis d’accomplir son effort jusqu’au bout « en appliquant, au pouvoir, ce qu’il avait réclamé dans l’opposition », et ayant conclu en déclarant que le ministère du Travail était la maison des travailleurs, le débat aurait pu être utilement terminé et sanctionné par le vote d’un ordre du jour. Mais on n’avait pas compté avec les orateurs qui n’avaient rien à dire. Or, ils furent quatre. M. MARIN parla une heure, pour réclamer le vote de la loi, en souffrance au Sénat, sur la réglementation de la main-d’œuvre étrangère. « La loi sur les congés payés et celle sur les accidents du travail, en souffrance aussi au Sénat, mais dont vous ne parlez pas, intéressent bien davantage les travailleurs », lui cria Raoul EVRARD. Le pupiste Pétrus FAURE, de la Loire, s’éternisa sur une question qui ne se rapporte que de loin au chômage : la politique des contingentements de charbon. Et les communistes MONJAUVIS et CLAMAMUS, pour ramener sans doute dans la ligne 100 p. 100 DORIOT qui avait prononcé l’autre jour un discours si réformiste, se dépensèrent selon leur valeur : ils furent simplement grotesques. Deux heures ayant été ainsi perdues, la suite du débat fut renvoyée à jeudi.  P. L.  **Du machinisme à l’insatisfaction**  **Le Journal des débats, n°211 du 31 juillet 1932**  II est de mode de séparer les préoccupations techniques, réservées aux experts, qui sont, par définition, des gens pratiques et les préoccupations psychologiques, réservées à ces philosophes attardés qui vivent dans les idées pures. Cette tendance à mutiler les questions économiques a beau se prévaloir des plus modernes méthodes pseudo scientifiques, les résultats prouvent avec éclat qu’on ne peut négliger l’aspect humain des questions qui paraissent d’abord plus exclusivement matérielles, et qu’on doit, vaille que vaille, réintégrer les préoccupations morales parmi les données de la technique monétaire. La grande modification, du monde a daté des découvertes qui ont permis, il y a un peu plus d’un siècle, la domestication des forces naturelles. La conséquence en a été la substitution de l’usine à la manufacture ; ainsi a été consommée la dissociation radicale entre les mouvements, forcément assez lents de la main-d’œuvre, et la capacité de production, liée désormais à la solution de problèmes industriels par des moyens exclusivement financiers. Très rapidement, les divers pays se sont équipés d’une façon désordonnée, et ils sont, aujourd’hui, en mesure de fournir des produits et des services bien au-delà de la capacité d’utilisation ou de consommation du monde. Le problème véritable est devenu celui de l’écoulement d’une masse aussi considérable, et la recherche d’une clientèle qu’il faut d’abord susciter, puis tenir perpétuellement en éveil.  On pose périodiquement la question de savoir s’il y a réellement surproduction dans le monde, alors que la pléthore dans certaines régions s’accompagne de la disette dans d’autres. Une vue superficielle fait croire qu’une politique plus adroite de distribution permettrait de donner aux uns ce que les autres produisent en trop; les politiciens de tous pays, amis des solutions faciles, - même si elles sont utopiques – ne manquent pas de renchérir à ce point de vue sur les doctrines socialistes, en affirmant qu’une économie dirigée éviterait un pareil paradoxe. Il n’en est nullement ainsi, cependant, car ce qui importe n’est pas le désir qu’un individu peut avoir d’accroître sa consommation, mais la possibilité où il est de satisfaire à ce désir. Un noir du Soudan serait certainement très heureux de posséder une automobile ; mais, si les quelques kilos de cacao qu’il récolte se vendent à vil prix, aucune ingéniosité ne suffira à en faire un client de la General Motors, et, seuls, pourraient le faire les artifices mortels du crédit, lui prêtant une capacité d’achat qu’il ne pourra jamais remplir par les fruits de son travail. Ne nous arrêtons pas davantage à ce premier problème, et supposons même que la capacité de consommation du monde soit extensible, c’est-à-dire que le noir du Soudan, ou le paysan du Limousin, ait les moyens d’acheter une automobile. Tout l’effort du fabricant sera alors d’insuffler le désir du luxe au paysan français, qui avait l’habitude d’atteler un âne à sa charrette, ou à l’indigène, qui faisait des centaines de kilomètres pieds nus dans la poussière africaine. Un euphémisme, cruel dans son inconscience, résume cette tendance, en expliquant que la civilisation matérielle consiste à faire naître des besoins. Il est indéniable, par exemple, que la pression fiscale est un des instruments de ce singulier progrès : certaines peuplades ne travaillent que pour acquitter leurs taxes et, seule, l’approche de l’échéance les arrache à leur langueur pour leur faire bêcher la terre ou cueillir les fruits. Mais on ferait la part trop belle à l’activité industrielle si on supposait qu’il lui est toujours loisible de faire naître des besoins supplémentaires pour nourrir son activité. C’était, disait-on, un privilège de nos rois que, chaque fois qu’ils créaient une charge, Dieu faisait naître aussitôt un sot pour l’acheter. Le destin ne fait plus les choses avec cette minutie, et l’industrie étant par elle-même susceptible de produire des quantités croissantes et quasi illimitées de certains objets, a vu, d’autre part, s’amenuiser le nombre des gens qui n’étaient pas déjà nantis et qu’il lui suffisait autrefois de conquérir aux nouveaux usages. La fabrication en grande série est tellement exigeante qu’il a été nécessaire de défricher, si l’on peut dire, une nouvelle couche de sentiments humains, pour susciter une demande de marchandises qui n’avait rien de spontané. C’est ainsi qu’on a été conduit à provoquer le dégoût des possédants du moment, afin de leur insuffler le désir de renouveler les choses dont ils se servent. Cette nouvelle orientation d’une expansion commerciale, dominée elle-même par les nécessités d’un machinisme inexorablement fécond, a une portée Incalculable.  Examinez les formes par lesquelles la publicité s’insinue dans la vie quotidienne. Son effort n’est pas seulement de louer un produit ou un objet, mais aussi de dénigrer celui que vous pouvez avoir. La fabrication d’une année est presque toujours marquée d’un signe particulier qui, même s’il ne constitue pas un progrès, a pour conséquence de déclasser tous les produits antérieurs. L’importance des découvertes techniques de tous ordres hâte encore cette dévalorisation systématique, qu’il n’est, désormais, que trop facile d’exploiter pour transformer celui qui détient un phonographe ou une auto en mécontent, envieux des nouveautés dont il ne jouit pas encore. On va chercher jusque chez eux des gens tranquilles, et ne demandant rien, pour leur prouver qu’ils sont malheureux, qu’ils vivent dans une atmosphère moins pure qu’ils ne croient, ou que leurs aliments sont mal cuits. Vous habitez un appartement que vous croyez propre, et l’on se propose gratuitement d’en extraire tellement de poussière que vous serez dégoûté à tout jamais du taudis qu’il sera devenu à vos yeux. Songez à la portée psychologique de ces menus incidents de la vie quotidienne, qui influent sur le caractère des individus plus, peut-être, que bien des discours politiques auxquels leur cœur et leur volonté restent généralement imperméables. Dans cette pression incessante, il y a, sans doute, un des éléments qui expliquent le mécontentement général, et pourtant assez surprenant, de classes populaires dont le bien-être s’est accru depuis cinquante ans dans des proportions difficilement imaginables, et que le plus optimiste des prophètes n’aurait pas osé prévoir. Il faut se reporter aux récits et aux gravures de ces temps abolis, quoique récents, pour se représenter des conditions d’existence qui paraîtraient intolérables aux Français d’aujourd'hui. On s’étonne de tant d’ingratitude vis-à-vis du régime capitaliste qui a permis de si rapides transformations. Mais on la comprend mieux si l’on pense qu’une des conditions du développement industriel est précisément cet état d’inquiétude. Les peuples heureux n’ont pas d’histoire. Les peuples satisfaits n’auraient pas d'industrie.  ED. GISCARD D’ESTAING | **C:\Users\audrey.musto\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\Micro roux.png**CONFÉRENCES ORGANISÉES PAR LE CHATEFP  **Fichier 1-8**  OUVRAGES  SIGNALÉS  *Juan Sebastiàn Carbonell*  *Le futur du travail, Éditions Amsterdam, 2022,*  Le travail est un inépuisable objet de fantasmes. On annonce sa disparition prochaine sous l’effet d’un « grand remplacement technologique », on prophétise la fin imminente du salariat, on rêve d’une existence définitivement débarrassée de cette servitude. Fait significatif, les futurologues consacrés et les apologistes du monde tel qu’il va n’ont absolument pas le monopole de ce discours, tout aussi bien tenu par les plus féroces critiques du capitalisme. A chaque révolution technologique ses mirages. Car il y a loin, très loin, de ces anticipations à la réalité. Le travail humain conserve en effet une place centrale dans nos sociétés. Simplement ses frontières et le périmètre des populations qu’il concerne se déplacent : ce n’est donc pas à une précarisation généralisée que l’on assiste, mais à l’émergence d’un nouveau prolétariat du numérique et de la logistique, dans des économies bouleversées par l’essor des géants de la Big Tech.  Dans cet essai incisif, Juan Sebastiàn Carbonell montre que le discours sur la « crise du travail » fait obstacle à la compréhension de ses enjeux politiques. Et que sa mise en avant empêche, parfois à dessein, la nécessaire ouverture d’un débat sur les voies de son émancipation.  *F. FISCHBACH, A. MERKER, P.M. MOREL ET E. RENAULT (dir.)*  *Histoire philosophique du travail, Éditions Vrin, 2022,*  Héritière d’une longue tradition de dévalorisation des activités de travail, la philosophie est plus facilement tentée d’épouser les différentes versions du discours de la « fin du travail » que d’approfondir les formes nouvelles de centralité du travail. L’histoire de la philosophie ne manque pourtant pas de ressources pour penser l’importance des différents enjeux propres au travail, depuis les problèmes classiques relevant de l’anthropologie philosophique, de la métaphysique ou de l’anthologie, mais aussi de l’éthique, de la liberté d’action ou de la théorie de la connaissance, jusqu’aux dimensions politiques et sociales. Il s’avère que ces questions, présentes pour certaines dès l’Antiquité, sont restées décisives tout au long de l’histoire de la philosophie, mais qu’elles ont rarement été considérées en tant que telles par les historiens de la philosophie, sans doute parce que le travail restait l’objet de préjugés sociaux dépréciatifs qui le rendaient indigne des enquêtes philosophiques d’ampleur.  Les contributions rassemblées dans le présent ouvrage revisitent l’histoire de la philosophie occidentale du point de vue du travail et élèvent ainsi le thème du travail à la dignité philosophique qu’il mérite, si rarement reconnues dans l’histoire de la philosophie. Sans prétention à l’exhaustivité, il s’est agi de rendre perceptible le plus grand nombre de ses implications et de faire apparaître la richesse des concepts et des problématiques à travers lesquels il a été pensé – en espérant ainsi contribuer à relancer les recherches philosophiques dans ce domaine.  ***Vincent VIET, Votre travail nous regarde ! Enquête associative et institutionnelle sur l’inspection du travail (1980-2020)***  Au cours des années 1980 et 1990, deux associations d’inspecteurs et contrôleurs du travail ont vu le jour : Villermé et L. 611-10. Leur raison d’être ? Échanger autour des pratiques d’inspection en partant des problèmes rencontrés solitairement sur le terrain. Cette fonction allait de pair avec un rôle d’observateur, de commentateur et parfois d’alerte des principales évolutions du travail et de l’emploi. Que ces associations soient nées à l’intérieur d’une administration est déjà original ; le phénomène devient exceptionnel lorsque leur objet se réfère, en dehors de la voie hiérarchique et de toute médiation syndicale, aux pratiques professionnelles de leur corps d’origine, et qu’elles s’invitent résolument dans le débat public. Que révèle et signifie alors cette autonomie émancipatrice au sein d’un corps soumis à des règles administratives et à un devoir de réserve ?  Spécialiste des premiers pas de l’inspection du travail, Vincent Viet revient sur cet épisode qui permet de suivre l’évolution récente d’une institution plus que centenaire, en prise depuis ses origines sur le marché du travail. L’originalité de son enquête historique, nourries d’archives et de témoignages de première main, teint à son approche doublement associative et institutionnelle. Il s’agit d’élucider le hiatus de plus de trente années, entre des idées tirées de l’analyse réflexive du métier d’inspecteur à un moment donné et leur institutionnalisation longtemps différée, dans un tout autre contexte économique et social. Comment expliquer notamment que le travail en réseau, la suppression des sections d’inspection, l’action collective ou encore la recherche de l’effectivité du droit du travail par d’autres moyens que juridiques - vainement caressés en son temps par une association comme Villermé - aient attendu si longtemps une traduction administrative ? Quelles ambivalences ont pu se jouer entre ces associations endogènes aux conceptions souvent divergentes et leur institution matricielle ? Que donne à voir leur étude chez un corps privé de sa boussole historique, la progressivité du droit du droit du travail ?  ***Pour un revenu de base universel. Vers une société du choix, Mouvement français pour un revenu de base, Editions du Détour, 2022***  Face à l’urgence des crises économique, sociale et politique que traverse la société française, l’idée d’un revenu de base universel est aujourd’hui présente dans tous les débats. Versé à tous, de la naissance à la mort, sur une base individuelle, sans contrôle de ressources ni exigence de contrepartie, il peut être un levier puissant d’émancipation individuelle et collective.  L’ouvrage fait un point complet sur cette proposition. Il présente, dans un style clair et accessible, l’histoire de l’idée, en quoi elle peut-être un formidable outil pour faire face à la montée des inégalités, aux mutations du monde du travail ainsi qu’aux enjeux de l’éducation initiale et continue  **A lire dans les Revues**  L’Homme & la Société, n° 2014- 2015, janvier – décembre 2021  Genèse de la convention collective des employés de maison (1930- 1951). La mobilisation des employeuses pour la reconnaissance du travail domestique en France, Isabelle PUECH |

|  |
| --- |
| **Merci de nous faire part de vos suggestions.**  **Vous pouvez également nous transmettre des documents.**  **CONTACTS**  **Cheikh Lo**  Secrétaire général  🕿 01 44 38 35 39  ✍ cheikh.lo@travail.gouv.fr  **Directrice de la publication** : Agnès Jeannet, présidente  **POUR EN SAVOIR PLUS**  <http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi>  **Paco intranet :**  <https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx> |

|  |
| --- |
| **Comité d’histoire des administrations chargées du travail, de l’emploi et de la formation professionnelle**  **🖃**  39-43, quai André Citroën  75739 Paris cedex 15  🕿 01 44 38 35 48  @ comite.histoire@travail.gouv.fr |



Édition : Comité d’histoire des administrations chargées du travail, de l’emploi et de la formation professionnelle.   
Maquette : Dicom des ministères sociaux. Janvier 2022